

# Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

## Communiqué de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
LE LUNDI 6 MAI 2002  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Investir dans la lutte contre le tabac : plus rentable que prévu.

*Montréal, le 6 mai 2002* – Le Conseil canadien pour le contrôle du tabac a envoyé hier à la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada présidée par Roy Romanow une nouvelle étude économique du *Groupe d'analyse Économique*, démontrant que la baisse progressive de la prévalence du tabagisme se traduit par des économies en soins de santé encore plus élevées que ce qui a été estimé par le passé.

Dirigée par les économistes Pierre-Yves Crémieux, Pierre Ouellette et Patrick Petit, l'étude examine, pour le Canada, les coûts associés au traitement d'une gamme de maladies causées par le tabac, et la réduction de ces coûts associée à la diminution du tabagisme.

#### Étude d'avril 2001 pour le Québec :

Une étude similaire, rendue publique en avril 2001, examinait, pour le Québec, les coûts en soins de santé pour le traitement des maladies du cœur et du cancer du poumon seulement. Cette étude a démontré que les économies liées à la réduction de ces maladies dues à une baisse de 1% du taux de tabagisme et de une cigarette par jour par fumeur se situent entre 9,5 millions \$ et 19 millions \$ par année. Ces économies sont récurrentes d'année en année et n'incluent pas les coûts indirects liés au tabagisme comme la perte de productivité. Un investissement annuel de 75 millions \$ dans la lutte contre le tabac résultant en une baisse annuelle de la prévalence du tabagisme de 1,5 % et de la consommation de 1,5 cigarettes par jour par fumeur rapporterait un bénéfice net<sup>1</sup> allant de 34,8 millions \$ à 819,7 millions \$ après 10 ans.

La nouvelle étude ajoute les coûts de traitement des accidents cérébro-vasculaires, maladies pulmonaires obstructives chroniques et cancers de la bouche causés par le tabac. Pour le Canada, **chaque diminution de 1 % de la prévalence du tabagisme** (et de une cigarette par jour par fumeur) entraînerait une **réduction des coûts en soins de santé annuels de 65,7 millions \$ à 88,6 millions \$**, montants récurrents d'année en année et qui n'incluent pas tous les coûts indirects.

L'étude examine par la suite la rentabilité des investissements dans les programmes de réduction du tabagisme et conclut qu'un **investissement annuel de 115,3 millions \$ par année** au Canada, résultant en une diminution de 1 % du taux de tabagisme par année, serait non seulement compensé par la réduction des coûts des soins de santé liés au tabagisme, mais **produirait un bénéfice net** pour les gouvernements **de 2,462 milliards \$ à 3,722 milliards \$ après dix ans**. En d'autres mots, **pour chaque dollar investi**, le gouvernement **épargne entre 3,14 \$ et 4,23 \$**.

En se basant sur l'hypothèse selon laquelle les coûts sont répartis suivant la population<sup>2</sup> (ce qui mènerait à une estimation conservatrice des coûts québécois puisque le taux de tabagisme est plus élevé que la moyenne canadienne), les économies correspondantes pour le Québec découlant d'une **baisse de 1%** de la prévalence du tabagisme se situeraient pour le Québec entre **15,7 et 21,1 millions \$ par année**, soit des économies beaucoup plus importantes que

<sup>1</sup> Ces bénéfices se réalisent en surplus du « remboursement » des investissements de 750 millions \$ (75 millions \$ x 10 ans)

<sup>2</sup> Statistique Canada, Population pour 2001 (Québec : 7 410 500 / Canada : 31 081 900 ; ratio = 0.2384185)

celles estimées par l'étude menée au Québec l'année dernière. Un programme de réduction du tabagisme réduisant le taux de 1 % par année résulterait donc en des économies globales allant de **588 millions \$ à 886 millions \$** au Québec.

À partir des deux études, la Coalition déduit qu'un **investissement annuel de 75 millions \$** dans la lutte contre le tabac (résultant avec une diminution annuelle de 1,5 % du taux de tabagisme) produirait un **bénéfice net pour le gouvernement de l'ordre de 545,3 à 990,8 millions \$ après dix ans**, un écart bien plus intéressant et rassurant (pour le gouvernement) que celui qui a été produit par la première étude.

Les groupes de santé du Québec ont récemment réclamé une hausse des taxes provinciales sur le tabac de 24 \$ la cartouche d'ici un an et demi, avec une première hausse immédiate de 10 \$. Ces groupes demandent aussi qu'une part importante de ces revenus, soit de 75 millions \$ par année, soit investie dans la lutte contre le tabac, un montant qui représenterait environ 8 % des revenus supplémentaires qui proviendraient de cette hausse des taxes.

*« Ces études nous montrent que toutes les sommes investies par le gouvernement dans la lutte contre le tabac entraînent inévitablement un retour sur l'investissement. La seule vraie différence dans les écarts d'investissements réside dans le nombre de Québécois à qui souffrances et décès causés par le tabac seraient épargnés »* affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

*« Étant donné l'écart faramineux entre les prix des cigarettes au Québec et la moyenne des prix en Amérique du Nord, le gouvernement du Québec dispose à la fois d'une marge évidente et d'un moyen efficace et populaire pour financer adéquatement les programmes de prévention et de réduction du tabagisme, »* ajoute M. Gauvin. Selon le regroupement, une hausse de 24 \$ par cartouche générerait près de un milliard de dollars en revenus supplémentaires.

*« Puisque la lutte contre le tabagisme s'avère rentable, tant au plan social qu'au plan économique, le gouvernement doit, en toute logique, prendre les moyens à sa disposition pour poursuivre efficacement cette lutte »* conclut Louis Gauvin.

- 30 -

#### **Contact :**

- Patrick Petit, Groupe d'analyse Économique : (514) 398-9282
- Louis Gauvin, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : (514) 598-5533 ; pagette : (514) 361-7046
- François Damphousse, directeur, Bureau du Québec, Association pour les droits des non-fumeurs, (514) 843-3250
- Francis Thompson, Association pour les droits des non-fumeurs, (613) 230-4211
- Maurice Gingues, Conseil canadien pour le contrôle du tabac (613) 567-3050, 329

#### **Documents disponibles sur demande :**

- Étude économique 2002 du *Groupe d'Analyse Économique* (Canada)
- Étude économique 2001 du *Groupe d'Analyse Économique* (Québec)
- Mémoire des groupes de santé québécois sur l'augmentation des taxes et le financement de la lutte contre le tabac